

pendant; au 2<sup>e</sup> tour, porté sur la liste républicaine du département, il fut élu (18 octobre), le 6<sup>e</sup> sur 7, par 62,036 voix sur 124,616 votants et 143,670 inscrits. M. le comte Duchâtel reprit sa place au centre gauche et s'occupa principalement de questions économiques et financières; le 9 juillet 1886, il fit voter, par 232 voix contre 219, un amendement à la loi de finances, tendant à dégrever de 11 millions l'impôt foncier sur la propriété non bâtie; il présenta également une proposition sur la liberté du droit d'association. Dans la dernière session, M. le comte Duchâtel s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et était absent par congé lors du vote des poursuites contre le général Boulanger.

**DUCHÉ** (TRISTAN-MATHIEU), représentant en 1849, né à Sury-le-Comtal (Loire) le 21 février 1804, mort à Londres (Angleterre) le 10 septembre 1865, entra dans l'Université. Régent de huitième à Villefranche (Rhône) (1825), régent de troisième dans la même ville (1826), régent de quatrième à Roanne et à Fontenay-aux-Roses de 1827 à 1829, il devint préfet des études à Roanne de 1830 à 1832, et, en 1835, maître d'études au collège royal de Henri IV. Il quitta l'enseignement pour le barreau et se fit inscrire comme avocat à Saint-Etienne. Le 13 mai 1849, porté aux élections législatives sur la liste républicaine de la Loire, il fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 35,154 voix sur 75,232 votants et 118,427 inscrits. Il siégea à la Montagne, signa l'appel aux armes du 13 juin 1849, et fut proscrit au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Depuis cette époque, il a vécu et est mort à l'étranger.

**DUCHÉ** (ANTOINE-MARIE-SERVOLE), député de 1885 à 1887, né à Saint-Etienne (Loire) le 8 juin 1843, mort à Paris le 24 décembre 1887, fils du précédent, suivit son père dans l'exil en Angleterre. En 1866, il revint en France, s'occupa activement de politique, et collabora aux journaux républicains de la Loire. Porté sur la liste républicaine de la Loire aux élections législatives du 8 février 1871, il échoua avec 25,116 voix sur 89,275 votants. Conseiller général de la Loire (1890) pour le 1<sup>er</sup> canton de Saint-Etienne, collaborateur de *l'Éclair* de Saint-Etienne, du *Républicain de la Loire*, etc., il échoua, une seconde fois, à l'élection partielle du 5 avril 1885, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Etienne, où il s'agissait de remplacer M. Bertholon, décédé. Il n'obtint que 6,366 voix contre 7,365 données au candidat radical élu, M. Amoureux. Le 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste opportuniste de la Loire, et passa, le 7<sup>e</sup> sur 9, avec 64,072 voix sur 116,857 votants et 151,072 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, fut un des auteurs et des défenseurs à la tribune de la proposition relative à l'expulsion des princes (février 1886), qui fut combattue par M. de Freycinet et repoussée alors (4 mars) par 390 voix contre 193; fut un des promoteurs de l'Association de « propagande républicaine », organisée le 27 février 1887, et combattit la surtaxe des céréales, qui fut votée (mars 1887) par 312 voix contre 233. Il mourut en décembre suivant.

**DUCHER** (CLAUDE), député de 1885 à 1889,

né à Cormatin (Saône-et-Loire) le 21 octobre 1832, fut reçu en 1858 docteur en médecine, se fixa à Thoissey (Ain), et devint médecin de l'hospice. Conseiller général de l'Ain (8 octobre 1871) et maire de sa commune, il fut élu député de l'Ain, le 4 octobre 1885, le 6<sup>e</sup> et dernier, avec 42,698 voix sur 76,043 votants et 103,649 inscrits. Il prit place à gauche et vota pour les ministères républicains, sur les questions de l'expulsion des princes, du Tonkin, etc. Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**DUCHERRAY** (JACQUES LE BOURGROIS), député de 1816 à 1818, et de 1820 à 1824, né à Verdun (Meuse) le 7 janvier 1767, mort à Cattenom (Moselle) le 25 décembre 1827, était propriétaire à Cattenom, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1816, député par le collège de département de la Moselle, avec 87 voix sur 143 votants et 244 inscrits. Il siégea à la droite ministérielle, et fut successivement réélu, le 13 novembre 1820, par 141 voix sur 238 votants et 252 inscrits, et, le 13 novembre 1822, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Moselle (Thionville), par 75 voix sur 100 votants et 102 inscrits, contre 25 voix à M. Milleret. Un biographe du temps dit de lui : « Les élections de 1818 ne lui avaient pas été favorables; mais les électeurs privilégiés viennent de réparer l'échec qu'il reçut alors, et il est allé grossir les rangs de ceux qui ont voté les lois d'exception et tout ce qui tend à comprimer la liberté dont doit jouir tout Français. »

**DUCHESNE** (PERRIN-FRANÇOIS), député aux Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Romans (Drôme) le 6 octobre 1743, mort à Grenoble (Isère) le 31 mars 1814, était avocat estimé au parlement de Grenoble au moment de la Révolution. Il se montra partisan enthousiaste des idées nouvelles, fut, le 12 avril 1790, un des rédacteurs chargés d'élaborer le projet de serment qui devait être prêté à la fédération des gardes nationales de Grenoble, devint procureur-syndic du district de Crest, et fut élu, le 25 germinal an V, député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix sur 155 votants. Le 15 thermidor, il soutint que les rentes foncières avaient été éteintes par la loi du 17 juillet 1793; il combattit (7 vendémiaire an VI) l'exclusion des anciens nobles de toutes les fonctions publiques; déposa un rapport (15 vendémiaire) sur les transactions opérées pendant la dépréciation du papier-monnaie; parla (8 frimaire) en faveur de la successibilité des enfants naturels; fut élu secrétaire de l'Assemblée (1<sup>er</sup> germinal); fit adopter (18 germinal) un projet réglant les formalités à suivre pour la présentation des effets négociables à longs termes souscrits pendant la durée du papier-monnaie. Il fut un des opposants les plus ardents au coup d'Etat de brumaire; mais son opposition dura peu, puisque, le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunal. Dans cette assemblée, il fit une motion d'ordre (8 messidor an VIII) contre la réouverture des sociétés politiques, fut nommé président du Tribunal, combattit les empiétements successifs du gouvernement consulaire, prononça un discours remarquable sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, et reprocha au gouver-

nement de maintenir les classes indigentes dans l'ignorance. Lors de la proposition du consulat à vie, il fut le seul, avec Carnot, à déposer un vote négatif, et il donna sa démission motivée sur l'illégalité du sénatus-consulte du 16 thermidor an X qui portait atteinte à la Constitution de l'an VIII. Il revint au barreau de Grenoble, dont il devint bâtonnier, et fut élu, par le collège électoral de la Drôme, candidat au Sénat conservateur, mais l'Empereur ne l'y fit point entrer. On a de lui un grand nombre de discours et d'opinions sur des questions législatives, et, en outre : *Le voyage de piété au mont Calvaire de Romans en Dauphiné*.

**DUCHESNE (ANTOINE-LOUIS-HIPPOLYTE)**, représentant aux Cent-Jours, député de 1835 à 1837, né à Grenoble (Isère) le 27 février 1781, mort à Grenoble le 11 septembre 1854, fils du précédent, se fit recevoir avocat, et publia, en 1814, quelques brochures de politique libérale. Le 13 mai 1815, il fut élu, au collège de département, représentant de l'Isère à la Chambre des Cent-Jours, par 43 voix sur 55 votants. Il y combattit comme intempestive la proposition de Carnot déclarant que l'armée avait bien mérité de la patrie, appuya la demande de Dupin tendant à réviser les sénatus-consultes impériaux pour les mettre d'accord avec l'Acte additionnel; réclama, à la nouvelle du désastre de Waterloo, des mesures capables de sauver la France; proposa formellement de demander à l'Empereur son abdication; s'opposa à la proclamation de Napoléon II; parla sur le projet de constitution alors en discussion, et signa la protestation de la minorité délibérée chez Lafayette. Nommé, pendant cette période, avocat-général près la cour de Grenoble, il ne fut pas confirmé dans ces fonctions par le gouvernement royal, et rentra au barreau de sa ville natale. Il continua à propager dans des brochures les idées libérales, défendit l'abbé Grégoire élu député, et rentra au parlement sous la monarchie de juillet, ayant été élu, le 25 juillet 1835, député du 5<sup>e</sup> collège électoral de l'Isère (Saint-Marcellin), par 102 voix sur 202 votants, contre 91 à M. Martin, en remplacement de M. Fenet, démissionnaire. Il prit place au centre ministériel et ne fit pas partie d'autres législatures. Il a publié : *Réflexions d'un royaliste sur l'ordonnance de réformation* (1814); — *Vote d'un Dauphinois sur l'Acte additionnel du 22 avril 1815*; — *Des pouvoirs de la Chambre des représentants et de l'usage qu'elle en a fait* (1815); — *Mémoire contre les auteurs ou complices de l'assassinat commis en 1816 sur la personne de Félix Tabaret*; — *Avis aux électeurs* (1823), etc.

**DUCHESNE (MARIE-ALBERT)**, député de 1885 à 1890, né à Paris le 21 août 1851, se fit inscrire au barreau de Paris en 1871, devint secrétaire de M. Rousse et président de la conférence Molé. Propriétaire à Compiègne, il se présente, comme candidat bonapartiste, aux élections législatives du 21 août 1881, et échoua avec 7,444 voix contre 12,892 données à l'élu républicain, M. Robert. Porté sur la liste conservatrice de l'Oise, aux élections d'octobre 1885, il fut élu, le 18, au second tour de scrutin, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 50,802 voix sur 91,643 votants et 110,761 inscrits. Il a pris place à droite, s'est fait remarquer par de fréquentes interruptions, a voté contre les ministères républicains au pouvoir, et s'est prononcé dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin

d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

M. Albert Duchesne a collaboré à la *Gazette des tribunaux*. Il a, de plus, publié en collaboration avec son père, M. Emile Duchesne, greffier à la Cour de cassation : *La Table analytique des arrêts rendus par la Cour de cassation en matière criminelle de 1857 au 21 décembre 1873* (1874-75, 2 volumes in-8°).

**DUCHESNE.** — Voy. SICOTIÈRE (DE LA).

**DUCHESNE DE GILLEVOISIN (ANTOINE-CHARLES-NICOLAS, BARON)**, député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Paris le 20 février 1768, mort à Paris le 18 janvier 1840, était propriétaire à Chamarande (Seine-et-Oise), lorsqu'il fut élu par le Sénat conservateur député de Seine-et-Oise au Corps législatif, le 10 août 1810. Il siégea jusqu'en 1815, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

**DUCHESNE DE GILLEVOISIN (CHARLES-ADRIEN-GUSTAVE)**, MARQUIS DE CONEGLIANO, député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Paris le 12 novembre 1825, était le petit-fils du maréchal Moncey. En 1855, il fut nommé chambellan de l'Empereur et, la même année, épousa la fille de M. Levassasseur, ancien député de la Seine-Inférieure. Elu député au Corps législatif, le 22 juin 1857, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Doubs, avec 17,387 voix sur 29,022 votants et 40,579 inscrits contre 7,151 voix à M. le général du Pouëy et 4,359 à M. de Montalembert, il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 4 juin 1863, par 20,555 voix sur 31,089 votants et 43,799 inscrits, contre 9,022 voix à M. de Montalembert et 2,290 à M. de Jouffroy. Il échoua aux élections du 24 mai 1869, avec 18,033 voix contre 18,598 données au candidat de l'opposition, élu, M. Ordinaire. Durant ces législatures, il fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle qui, en 1863, eut à approuver une convention provisoire passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et le chemin de fer Victor-Emmanuel.

**DUCHESNE-FOURNET (PAUL)**, député de 1881 à 1885, né à Lisieux (Calvados) le 20 mai 1845, propriétaire d'une importante filature, conseiller général du Calvados pour le canton de Biangy, se porta comme candidat républicain aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le ministère du 16 mai, et échoua, dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque, avec 5,783 voix contre 7,250 données au député sortant réélu, M. Flandin. Il fut plus heureux aux élections du 21 août 1881 : l'arrondissement de Pont-l'Évêque l'envoya siéger à la Chambre avec 7,410 voix sur 12,094 votants et 16,221 inscrits, contre 4,617 voix au député sortant. Il prit place à gauche, et soutint les ministères républicains sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Calvados, il échoua avec 35,508 voix contre 51,393 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Witt.

**DUCHEYRON-DUPAVILLON (JEAN-FRANÇOIS)**, député de 1816 à 1817 et de 1822 à 1824, né à Saint-Martin-des-Combes (Dordogne) le

1<sup>er</sup> octobre 1774, mort au château de la Gaubertie le 15 août 1831, appartenait à une famille noble du Périgord. Il était fils du chevalier Raymond Ducheyron-Dupavillon; seigneur de la Gaubertie et de la Bonnetie, ancien capitaine au régiment de Picardie, qui mourut en 1791, au moment où il se préparait à émigrer; son oncle Jean-François Ducheyron-Dupavillon, capitaine de vaisseau, major-général des flottes combinées de France et d'Espagne, fut, en 1782, emporté par un boulet à bord du *Triomphant* qu'il commandait. Propriétaire à la Gaubertie, M. Ducheyron-Dupavillon fut, le 4 octobre 1816, élu député par le collège de département de la Dordogne, avec 80 voix sur 160 votants et 272 inscrits. Il fut réélu le 16 mai 1822, par le même collège avec 169 voix sur 181 votants et 339 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 8<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Dordogne (Bergerac) avec 31 voix contre 156 données à l'Élu, M. Maine de Biran, député sortant, 84 au général Subervie, et 29 à M. Cazenave de Libersac. Une *Histoire généalogique de la famille Ducheyron-Dupavillon*, publiée à Bordeaux en 1866, apprend que le député sut concilier dans les deux législatures auxquelles il appartient « l'amour du roi et celui de la liberté sage ». Il avait, le 6 juillet 1799, épousé « demoiselle Antoinette-Laurentine-Eustaquie de Souillac, fille de très haut et de très puissant seigneur Jean-Georges, marquis de Souillac, allié à la maison de Turenne, et de dame Pauline-Lucrèce de Joubert. »

**DUCIS** (JEAN-FRANÇOIS), membre du Sénat conservateur, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 22 août 1733, mort à Versailles le 31 mars 1816, vit le jour dans une rue de Versailles qui porte aujourd'hui son nom; ses parents, originaires de la Savoie, tenaient un commerce de lingerie et de poterie. Il remplit très jeune encore les fonctions de secrétaire du comte de Provence, et fut attaché ensuite au maréchal de Belle-Isle qui, en 1756, l'emmena avec lui dans un voyage d'inspection des places fortes du royaume. Devenu ministre de la guerre en 1758, le maréchal de Belle-Isle plaça Ducis comme commis dans les bureaux de son département, aux appointements de 2,000 francs. Mais Ducis, tourmenté par la vocation littéraire, négligea les devoirs de sa position, et offrit sa démission. Le ministre l'accepta, et lui conserva ses appointements, qu'il toucha jusqu'à la Révolution. Un contemporain a pu dire de lui, à cette époque, « qu'il commençait ses journées à l'église et qu'il finissait au théâtre. » Il débuta par une pièce imitée d'*Athalie*, *Amélie*, qui n'eut aucun succès (1768). Il trouva sa voie le jour où il tenta de transporter sur la scène française les drames de Shakespeare. Le premier résultat de cette tentative fut *Hamlet*, qui parut en 1769. La politesse raffinée du xviii<sup>e</sup> siècle répugnait au brutal génie du tragique anglais; Ducis le mit à sa portée et, après *Hamlet*, qui fut une révélation, il donna *Romeo* (1772), et dans un autre ordre d'inspiration, *Edipe chez Admète*, avec un très grand succès. L'effet produit par ses premiers ouvrages valut à Ducis l'honneur d'être choisi par l'Académie française pour succéder à Voltaire en 1779. L'auteur d'*Hamlet* poursuivit le cours de ses succès en donnant *Lear* (1783) et *Macbeth* (1784). Bien que protégé par un prince du sang et pensionné du roi, Ducis salua avec enthousiasme la Révolution de 1789, et en adopta les principes. Il déclina l'offre de la mairie de Versailles, et refusa éga-

lement une place de conservateur à la Bibliothèque nationale. Il formula ce refus dans la lettre suivante du 23 août 1790 :

« Citoyen Ministre,

« Je suis entré, il y a vingt ans, dans la carrière difficile de Corneille. Mais ma ressemblance la plus marquée avec ce grand homme est une impropriété absolue pour tout ce qui demande les soins de la plus simple administration. Jugez si le fardeau de la Bibliothèque nationale doit m'épouvanter. S'il m'est donné d'être un peu utile à mon pays, ce ne peut être qu'en mettant en action sur la scène quelques-unes de ces grandes vérités morales qui peuvent rendre les hommes meilleurs, vérités que la réflexion saisit bien dans un livre, mais que le théâtre rend vivantes, en parlant à l'âme et aux yeux. Pardonnez-moi donc, citoyen ministre, de refuser une place qui m'ôterait le seul moyen que Dieu m'ait donné pour servir mes semblables. »

En 1792, il donna *Othello* et *Jean Sans-Peur*, tragédies dont le succès égala celui des précédentes. Il écrivit à ce sujet à Hérault de Séchelles ce billet : « Recevez, mon illustre concitoyen, le sans-culotte *Othello*... Le bon et fier Africain n'a point déplu à nos compatriotes, ou le donne aujourd'hui *décadi*, et j'espère que Talma continuera à le faire rugir comme le lion du désert. Je vous embrasse en homme républicain. » Pendant toute la période révolutionnaire, Ducis fut protégé par une certaine sauvagerie de mœurs et d'allures, qu'il porta jusque dans les salons du premier consul, lorsque celui-ci, tenant à rallier à sa fortune les gloires littéraires, l'invita à la Malmaison. Aussi Ducis fut-il porté par lui sur la première liste des membres du nouveau Sénat conservateur (3 nivôse an VIII), et l'insertion de cette nomination fut-elle renouvelée à trois reprises dans le *Moniteur*. Ducis refusa cette dignité à laquelle était attachée une dotation annuelle de 25,000 francs. Nommé en 1803 membre de la Légion d'honneur, Ducis n'accepta pas le ruban rouge; il dit plaisamment : « J'ai refusé pis. » En 1810, il s'opposa aux démarches de ses amis qui voulaient lui faire obtenir un prix décennal. Quand vint la Restauration, Ducis fut présenté à Louis XVIII. Le comte de Provence, devenu roi de France, accueillit son ancien secrétaire avec une bienveillance marquée. Le roi récita au vieux poète quelques-uns de ses vers, et le poète en fut profondément touché. Ducis accepta de Louis XVIII la croix d'honneur et une pension de six mille francs. La monarchie constitutionnelle paraissait alors à Ducis, comme à beaucoup d'autres, le port après la tempête, s'il faut en croire les vers suivants :

Peuple enfant, créle et léger,  
Toujours prêt à rire, à combattre,  
Ne connaissant aucun danger,  
Mais aussi qu'un rien peut abattre.  
Ah! si vos rois, vos grands et vous,  
Vous aviez, comme en Angleterre,  
Limitant chacun dans sa sphère,  
Balancés trois pouvoirs jaloux  
Par un contre-poids nécessaire,  
Vous n'auriez pas été des fous!...

Il convient d'ajouter que Ducis professa toujours des sentiments très religieux. Aux pièces déjà citées il faut ajouter *Abufar*, qui parut à la scène en 1795, et les *Religieux hospitaliers*. Ducis a laissé, outre son théâtre, le *Banquet de l'Amitié*, poème en quatre chants;

son *Discours de réception à l'Académie française* (1779); une *Épître à l'Amitié*, lue le 13 février 1786 en l'assemblée publique de l'Académie française; un *Recueil de Poésies diverses*; un volume d'*Épîtres et Poésies nouvelles* publiées en 1813; et un opuscule sous le titre *Au roi de Sardaigne, sur le mariage du prince de Piémont avec Mme Clotilde de France* (1775). Deux volumes consacrés à ses *Œuvres posthumes* ont été publiés en 1829.

**DUCLAUD** (ANDRÉ-MARIE-PIERRE-AUGUSTE), député de 1876 à 1885, né à Confolens (Charente) le 8 avril 1824, fils d'un greffier du tribunal de Confolens, fit son droit, se fit recevoir avocat, et devint conseiller municipal de Confolens et conseiller général du canton sud de cette ville. Connu pour ses opinions républicaines, il se présenta, le 22 juin 1857, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3<sup>e</sup> circonscription électorale de la Charente (Confolens), où il échoua, avec 4,333 voix contre 18,248 données au candidat officiel élu, M. André. Le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet de Confolens; il resta à ce poste jusqu'au mois d'avril 1871. Porté sur la liste républicaine dans la Charente, aux élections du 8 février 1871, il échoua avec toute la liste. Le 20 février 1876, l'arrondissement de Confolens l'élit député par 7,230 voix sur 13,331 votants et 17,805 inscrits, contre 3,062 voix à M. Boreau-Lajanadié, et 3,014 à M. Marchand, députés sortants. Il prit place à la gauche républicaine, vota contre le ministère de Broglie, et fut des 303. Ayant contribué à l'invalidation de M. Cunéo d'Ornano élu député de Cognac, il se battit en duel avec ce dernier (août 1876). Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 7,765 voix sur 14,544 votants et 18,201 inscrits, contre 6,473 voix à M. Marchand, il vit son mandat confirmé de nouveau, le 21 août 1881, par 8,998 voix sur 10,726 votants et 18,725 inscrits. Il siégea à l'Union républicaine, se prononça contre le cumul, pour la nomination au concours dans toutes les administrations publiques, même à l'ordre judiciaire, contre la suppression du budget des cultes, pour la proposition d'amnistie plénière proposée par Raspail, pour l'abrogation de la loi sur la collation des grades universitaires, pour la proposition Laisant sur le service militaire, etc. Porté aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine de la Charente, il échoua avec toute la liste, et n'obtint que 40,299 voix contre 47,623 données au dernier élu de la liste conservatrice, M. Boreau-Lajanadié. Il avait également échoué, le 6 janvier précédent, comme candidat sénatorial dans la Charente, avec 364 voix sur 891 votants. M. Duclaud reentra alors dans l'administration; il a été successivement nommé préfet des Basses-Alpes (1885), du Gard (1886) et du Cher (1887).

**DUCLAUX** (PAULIN), député aux Cinq-Cents, né à Mauriac (Cantal) en 1747, mort à Mauriac le 13 avril 1809, fut élu, le 22 germinal an V, député du Cantal au Conseil des Cinq-Cents par 114 voix sur 135 votants. Le *Monteur* est muet sur le compte de ce législateur.

**DUCLAUX** (JOSEPH-LOUIS), député au Corps législatif en l'an XII, né à Aubenas (Ardèche) le 23 avril 1752, mort à une date inconnue; était fils de Joseph-Xavier Duclaux, docteur en médecine, et de Louise Comuscle. Il se livra à l'étude du droit et il était avocat à Aubenas,

quand éclata la Révolution. Il remplit successivement les fonctions de commissaire près le tribunal du district, de juge de paix, de membre de l'administration centrale et de conseiller général de l'Ardèche. Le 8 frimaire an XII, il fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif. Il disparut de la scène politique après cette législature.

**DUCLAUX** (AUGUSTIN), député au Corps législatif en 1808, né à Tulle (Corrèze) le 18 mars 1764, mort le 6 janvier 1860, fit en partie sa carrière dans l'administration. Employé aux domaines en 1791, on le retrouve officier de cavalerie légère en 1793, et en l'an VIII, secrétaire-général de préfecture. De l'an IX à 1803, il fut sous-préfet de Baugé. Le 18 février 1808, le Sénat conservateur l'élit député de Maine-et-Loire au Corps législatif. Nommé sous-préfet de Marennnes le 8 avril 1813, il occupa un emploi supérieur dans les finances à partir de 1815, et il donna sa démission en 1821. Il devint alors secrétaire-général de la préfecture du Haut-Rhin, d'où il passa, le 28 août 1828, à la sous-préfecture de Wissembourg. Il termina sa carrière comme secrétaire-général de la préfecture de Maine-et-Loire, et fut mis à la retraite en cette qualité.

**DUCLERC** (CHARLES-THÉODORE-EUGÈNE), représentant en 1848, en 1871, sénateur et ministre, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 9 novembre 1812, mort à Paris le 21 juillet 1888, commença ses études à Dax et à St-Sever, les termina à Paris au collège Bourbon, et, pressé par la nécessité, accepta une place de correcteur au journal le *Bon Sens* (1836), dont il devint ensuite rédacteur; il collabora aussi à la *Revue du progrès* (1838), entra au *National* (1840-1846), chargé des questions économiques, et donna des articles au *Dictionnaire politique* de Pagnerre. En 1846, il entreprit avec Garnier-Pagès une *Histoire politique et financière de la France depuis Henri IV jusqu'à nos jours*. Ses relations avec le parti républicain le firent nommer, par le gouvernement provisoire, adjoint au maire de Paris, Garnier-Pagès (26 février 1848), puis, quand ce dernier devint ministre des Finances, il le suivit comme sous-secrétaire d'Etat (7 mars). Il devint lui-même ministre des Finances (11 mai-27 juin 1848). Le 23 avril précédent, il avait été élu représentant des Landes à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 36,299 voix. Au ministère, il s'opposa à la création du papier-monnaie, fit preuve d'énergie au 15 mai, et n'hésita pas à risquer sa vie aux journées de juin pour réconcilier les insurgés avec le pouvoir légal. Il s'opposa aux mesures de répression qui furent décrétées après la victoire du gouvernement, et donna sa démission de ministre pour ne pas s'y associer. A l'Assemblée, il siégea à gauche, fit partie du comité des finances, et vota : contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Causidière (15 mai et 23 juin), contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la proposition Rateau; il ne prit part qu'à un petit nombre de votes, et fut le plus souvent absent sans congé régulier. Après la session, il parut abandonner la politique, mais il se présenta néanmoins à une élection partielle, dans les Landes, le 11 mai 1851, pour remplacer M. Frédéric Bastiat, décédé; il échoua, comme candidat républicain, avec 10,052 voix contre 17,802 données au candidat

conservateur élu, le général Durrien. Alors il passa en Espagne, où il s'occupa d'affaires industrielles, et où il devint administrateur de la Société de canalisation de l'Ebre, puis directeur du Crédit mobilier espagnol. Il refusa plusieurs fois la candidature au Corps législatif sous l'Empire; il habitait Bayonne lors de la révolution du 4 septembre 1870, et il fut nommé, le 20 décembre, par le gouvernement de la Défense nationale, président de la commission de vérification des comptes des ministres. Le 8 février 1871, deux départements l'éurent représentant à l'Assemblée nationale: les Landes, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 42,675 voix sur 54,902 votants et 84,400 inscrits; les Basses-Pyrénées, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 44,758 voix sur 61,049 votants et 110,425 inscrits. Il opta pour les Basses-Pyrénées, prit place à la gauche républicaine, et devint président de ce groupe; il fit partie de plusieurs commissions du budget, de la commission des expositions internationales, et vota: *contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour du parlement à Paris, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur les prières publiques.* Le 15 mars 1875, il fut nommé vice-président de l'Assemblée nationale, et, le 10 décembre suivant, fut élu, par l'Assemblée, sénateur inamovible, le 5<sup>e</sup> sur 75, par 366 voix sur 690 votants. Le 16 mars 1876, il devint vice-président du Sénat; membre de la gauche, il combattit le ministère de Broglie-Fourton et vota *contre la dissolution de la Chambre après l'acte du 16 mai.* En février 1880, il déposa une proposition tendant à la création d'un canal maritime de Bordeaux à Bayonne, et, lors de la chute du cabinet Freycinet sur la question de l'intervention en Egypte, accepta, dans le nouveau ministère, la présidence du conseil et le portefeuille des Affaires étrangères (7 août 1882). Il ne parut pas prendre, dans les négociations sur la question égyptienne avec l'Angleterre, dans les questions du Congo, du Tonkin, de Madagascar, l'attitude nette et résolue qu'on attendait de lui; de plus, les questions de politique intérieure soulevées au début de la session de 1883, notamment la proposition de MM. Ballue et Lockroy sur l'expulsion des princes, jetèrent le désaccord dans le cabinet. M. Duclerc donna sa démission le 28 janvier, avec les ministres de la Guerre et de la Marine. Il reprit sa place à la gauche du Sénat, soutint les ministères républicains qui se succédèrent, mais il s'abstint (juin 1886) lors du vote sur l'expulsion des princes. Lors de la chute du cabinet Goblet sur la question des économies à faire dans le budget (17 mai 1887), M. Duclerc fut pressenti par le président de la République pour la formation d'un nouveau ministère. Mais l'hostilité de la presse radicale contre cette combinaison la fit échouer dès le lendemain. M. Duclerc mourut l'année suivante.

**DUCLOS** (EDOUARD-JEAN-MARIE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 27 juin 1811, mort à Paris le 6 avril 1875, était notaire à Rennes, lorsqu'il fut élu député au Corps législatif, dans la 4<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine, le 2<sup>e</sup> février 1852, par 14,523 voix sur 19,383 votants et 37,772 inscrits, contre 5,847 voix à M. Frumean. Le 22 juin

1857, il fut réélu par 20,959 voix sur 21,022 votants et 34,442 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité dynastique. Il échoua aux élections du 4 juin 1863, avec 11,173 voix contre 17,323 voix à M. de la Guistière, et ne fit plus partie d'aucune autre Assemblée.

**DUCLUZEAU** (JEAN-ANTOINE PASQUIS), député de 1831 à 1837, représentant en 1848 et en 1849, né à Montagrier (Dordogne) le 16 janvier 1782, mort à Montagrier le 7 avril 1861, était médecin à Montagrier lorsqu'il fut élu député le 5 juillet 1831, dans le 6<sup>e</sup> collège électoral de la Dordogne (Ribérac), par 128 voix sur 255 votants et 355 inscrits, contre 117 voix à M. Lacroix, conseiller à la cour royale de Bordeaux; il siégea dans l'opposition constitutionnelle, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 167 voix sur 279 votants et 387 inscrits, contre 75 voix données à M. Froidefond de Bellisle. Aux élections du 4 novembre 1837, il échoua avec 131 voix contre 159 données à l'élu M. Debelleyne; il ne fut pas plus heureux le 2 mars 1839, avec 130 voix contre 195 données à l'élu, M. Debelleyne, ni le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 131 voix contre 251 données à M. Debelleyne réélu, et 30 à M. Duburquet. Mais, le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 35,749 voix sur 110,594 votants et 140,087 inscrits. Il se rangea parmi les républicains modérés de la nuance Cavagnac, et vota: *pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le droit au travail, pour la suppression de l'impôt sur le sel, pour la mise en liberté des transportés, contre le décret sur les clubs, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la proposition Rateau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale et contre l'expédition de Rome.* Il était en congé quand furent ordonnées les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et se trouvait absent au moment de la discussion sur l'abolition de la peine de mort.

Il fut, le 13 mai 1849, réélu par le département de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 10, avec 61,408 voix sur 105,677 votants et 145,779 inscrits. Il mourut pendant la législature et fut remplacé par M. Magne.

**DUCOS** (JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, né à Bordeaux (Gironde) le 10 mars 1765, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, fils d'un riche négociant de Bordeaux, se livra avec l'enthousiasme de la jeunesse à la lecture des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, et adopta avec ardeur les idées de la Révolution. Le 29 août 1791, il fut élu député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 292 voix sur 590 votants. Il siégea au côté gauche près de Vergniaud, de Guadet et des autres brillants représentants de la Gironde; mais, moins attaché qu'eux à la faction de Roland, il se rapprocha plus qu'eux du parti jacobin. Il s'opposa (18 octobre 1791) à la mention au procès-verbal du nom des députés qui avaient dénoncé les ministres. « On croit, dit-il le lendemain, que le ministère est une pierre sacrée à laquelle il n'est pas permis de toucher; mais moi qui ne suis pas dans cette opinion, je dis que l'ordre du jour (sur la dénonciation de Chabot contre Duportail) ferait le déshonneur de l'Assemblée. » Il demanda (26 octobre) que les actes civils fussent enlevés au clergé; déclara (24 novembre) qu'il fallait faciliter l'exercice de tous les cultes; appuya (30 octobre

une adresse contre le veto du roi à la loi des émigrés : « Le langage de la liberté, dit-il, ne doit jamais étonner des législateurs. La faculté d'approuver le veto suppose la faculté de l'improver; » parla (1<sup>er</sup> décembre) sur l'état des colonies et sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue; protesta (21 décembre) contre la décision du ministre de l'intérieur de suspendre la suppression des chambres de commerce; réclama (6 janvier 1792) l'ajournement d'un projet sur la circulation des subsistances; prononça (24 janvier) un long discours sur la réduction du prix du sucre, et fit voter la présentation d'un projet de loi pour arrêter le surhaussement des denrées coloniales; attaqua (31 mars) les marchés de fensils faits par M. de Narbonne; accusa (26 avril) les pénitents blancs de Toulouse d'avoir conduit Calas à l'échafaud; fit supprimer (2 mai) les pensionnats des maisons religieuses; accusa (28 juillet) le pouvoir exécutif de l'émeute de Bordeaux et se plaignit de la lenteur du roi à choisir ses ministres; reprocha à Louis XVI (8 août) de n'être fidèle à la Constitution que dans ses discours, et prit une part active à la journée du 10 août. Le 14, il demanda la suppression des commissaires du roi près des tribunaux, « parce que c'est pour un pouvoir exécutif corrompu un moyen d'influencer les tribunaux; » appuya (21 septembre) la motion d'abolir la royauté : « Le considérant de votre décret, dit-il, ce sera l'histoire des crimes de Louis XVI, histoire déjà trop connue du peuple français. Je demande donc qu'il soit rédigé dans les termes les plus simples : il n'a pas besoin d'explication après les lumières qu'a répandues la journée du 10 août. »

Le 7 septembre 1792 il fut élu, par le département de la Gironde, membre de la Convention, le 6<sup>e</sup> sur 10, avec 464 voix sur 640 votants. Il chercha à concilier les partis extrêmes, la Gironde avec la Montagne, et devant l'inutilité de ses efforts, dit un jour : « Le ventre dévorera les deux bouts. » Il réclama (29 octobre) contre le décret qui excluait les députés de toute fonction publique, parla longuement (18 décembre) sur les vices de l'éducation domestique et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Au moment de prononcer définitivement sur le sort de Louis (ci-devant roi), je dois à ma conscience et à mes commettants l'exposition de mes principes qui ont dirigé mon opinion et mon jugement.

« Je ne pensais pas que la Convention nationale dût juger Louis; je n'ai jamais douté qu'elle en eût le droit, mais je croyais qu'il ne lui convenait pas d'user de ce droit.

« Elle a décrété qu'elle le jugerait : si son décret eût été repoussé par la conscience de mes devoirs et le sentiment de mon incompetence, aucune puissance sur la terre n'eût pu me forcer à l'exécuter; il ne repugnait qu'à mon opinion, elle s'est tue devant l'opinion de la majorité.

« J'ai voté contre la sanction du jugement par le peuple, parce qu'elle m'a paru subversive de tous les principes du gouvernement représentatif sous lequel je veux vivre et mourir, car il m'est démontré que la liberté n'est que là, parce que le peuple ne peut à la fois conserver et déléguer l'exercice de ses pouvoirs, avoir des représentants et n'être pas représenté.

« Quant aux formes employées dans l'instruction de cette affaire, je crois qu'elles sortent des règles ordinaires, comme le jugement devait en sortir lui-même par l'état unique de l'accusé et la nature particulière de l'accusation. J'ai dû examiner, non si elles étaient conformes

aux lois et aux usages des tribunaux, mais si elles étaient suffisantes pour opérer ma conviction intime. La division des fonctions judiciaires en jury d'accusation, jury de jugement, en juges appliquant la loi, est à la fois une précaution et un moyen pris par la société pour assurer la justice; mais cette division n'est pas la justice. La justice consiste dans l'application exacte du droit au fait; voilà ce que j'ai dû chercher dans l'instruction du procès de Louis.

« Je déclare cependant que l'état extraordinaire de l'accusé a pu seul me faire concevoir et approuver la forme extraordinaire du jugement, qui doit être unique comme la cause qu'il va décider. Je déclare de plus que si la Convention voulait en porter un second sur un citoyen ordinaire, en employant les mêmes violations de forme, je la regarderais comme criminelle et tyrannique, et que je la dénoncerais à la nation française.

« Citoyens, il résulte évidemment pour moi, 1<sup>o</sup> de l'examen attentif que j'ai fait de la conduite de Louis pendant le cours de l'Assemblée législative; 2<sup>o</sup> des pièces trouvées, soit dans son château, soit chez l'intendant de la liste civile, que Louis (ci-devant roi) est convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté générale de l'Etat et contre la liberté de la nation; qu'il doit subir en conséquence la peine portée au Code pénal contre les délits de cette nature.

« Citoyens, condamner un homme à la mort voilà, de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté. »

Il se sépara des autres Girondins en refusant l'appel au peuple. Le 31 janvier 1793, il s'opposa à la réunion de Liège à la France; appuya (1<sup>er</sup> février) le projet de déclaration de guerre au roi d'Angleterre et à la Hollande, mais combattit la motion d'une adresse au peuple anglais; se plaignit (27 mars) des demandes de places faites auprès des ministres par des députés, et fut nommé secrétaire de l'Assemblée (30 mai). Porté sur les listes de proscription imposées à la Convention par le peuple de Paris les 31 mai et 2 juin, il en fut rayé sur les instances de Marat, parce que, dit ce dernier, « Ducos n'ayant eu que quelques opinions erronées, dont on ne saurait lui faire un crime, ne peut pas être regardé comme un chef contre-révolutionnaire. » Le 8 juin, Ducos appuya les mesures relatives à la tranquillité de Paris; il prit part à la discussion de la Constitution rédigée par Hérald de Sèchelles; et appuya la proposition de Levasseur, disant qu'on ne pourrait demander aucune contribution à celui qui n'aurait que le strict nécessaire. Dès que le sort des Girondins fut en jeu, il prit courageusement leur défense, réclama (24 juin) contre leur mise au secret, et combattit (25 juin) leur translation dans une maison nationale. La Montagne ne lui pardonna pas sa témérité généreuse. Dénoncé le 8 août 1793 par la veuve de Marat, qui lui reprochait de calomnier son mari, il fut compris dans l'acte d'accusation dressé par Amar et décrété d'arrestation le 3 octobre. Il conserva en prison la gaieté de sa jeunesse et y composa sur l'évasion de Bailleur un pot-pourri plein de verve : *Le Voyage de Proxins*. Condamné à mort avec ses collègues de la Gironde (9 brumaire an II), avec son beau-frère et intime ami Boyer-Fonfrède, il marcha en chantant à l'échafaud, et, la tête sous le couteau, cria : Vive la République ! Il avait vingt-huit ans.

DUCOS PIERRE-ROGER, COMTE, membre de la Convention, député aux Anciens, membre

du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Montfort (Landes) le 25 juillet 1747, mort à Ulm (Autriche) le 16 mars 1816, était avocat à Dax au moment de la Révolution : il fut un des rédacteurs des cahiers du tiers-état, devint procureur-syndic de la commune, président du bureau de conciliation, et président du tribunal criminel du département (1791). Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département des Landes, le 4<sup>e</sup> sur 6, avec 225 voix sur 341 votants; il siégea à la l'aine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Pour la première question, j'ai déclaré Louis coupable de conspiration : j'ai ouvert le Code pénal, il prononce la mort. J'ai vu dans quelques opinions imprimées qu'on le présentait plutôt comme complice que comme auteur des attentats. J'ai encore consulté le Code pénal, j'ai vu la même peine contre les complices. Je vote donc pour la mort. » Il vota également contre l'appel au peuple. Envoyé en mission en Belgique, il se prononça au retour contre les Girondins, fut nommé président de la Société des Jacobins (janvier 1794), fut élu secrétaire de la Convention (2<sup>e</sup> frimaire an II), proposa (17 pluviôse) une addition au décret qui abolit l'esclavage : « Je fais la motion, dit-il, que tout citoyen français ne puisse pas reconnaître d'esclaves, sur quelque point du globe qu'il ait des propriétés, à peine d'être privé du titre honorable de citoyen français. » Le 11 ventôse, il fit un rapport sur l'organisation de l'hospice des sourds-muets; fit voter (23 fructidor) un supplément de pension de 300 livres à la veuve de J.-J. Rousseau, ce qui porta sa pension à 1500 livres. Le 25 pluviôse an III, il fut rappelé à l'ordre pour avoir dit : « Il est bien étonnant qu'on parle d'indemnité avec une petite nation comme la Toscane (*violents murmures*). L'Etat de Toscane ne vaut pas deux de nos départements. » Il fit doubler (25 fructidor) les secours accordés aux Corses réfugiés et parla (8 vendémiaire) en faveur de la réunion de la Belgique à la France. Elu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel, il demanda (2 brumaire) par un amendement à la loi concernant les parents d'émigrés, que l'article de la commission fût étendu aux beaux-pères, beaux-frères, neveux et alliés au même degré des émigrés; annonça (3 brumaire) que les comités s'occupaient du sort des conventionnels détenus; fut élu secrétaire du conseil (1<sup>er</sup> nivôse); vota (18 et 28 nivôse) l'exclusion du Corps législatif d'Aymé et de Ferrand-Vaillant (20 ventôse), celle de Gau et de Doumerc; fut élu président des Anciens (2 vendémiaire an V); présida la fameuse séance du 18 fructidor; adhéra (22 floréal) à l'invalidation de sa propre élection annulée comme entachée de jacobinisme, tout en mettant ses collègues en garde « contre l'avantage que le royalisme pourrait tirer de la mesure adoptée ». Il redevenit alors président du tribunal criminel des Landes, et c'est là que Barras alla le chercher pour le faire nommer directeur, à la place de Merlin de Douai, lors de la révolution du 30 prairial an VII. Dans la discussion relative au député Aymé, Roger Ducos avait dit : « J'aime mieux sauver mon pays au préjudice de quelques principes que de le tuer par les principes. » Ce fut sans doute à ce sentiment qu'il obéit, tout Directeur qu'il était encore, en donnant à Bonaparte son concours le plus actif au coup d'Etat de brumaire. Il en fut récompensé dès le lendemain, par le titre de consul provisoire, avec Sieyès et Bonaparte.

A leur première réunion au Luxembourg, Sieyès ayant demandé qui allait présider la séance : « Vous voyez bien que c'est le général qui préside, » répondit Roger Ducos. Le 22 frimaire suivant, il fut nommé membre du Sénat conservateur, qu'il présida par la suite; il devint aussi titulaire de la sénatorerie d'Amboise. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand officier (25 prairial), grand-croix de l'ordre de la Réunion (1808), comte de l'empire (28 mai 1808), il signa (1<sup>er</sup> avril 1814) l'acte constitutif d'un gouvernement provisoire, fut nommé pair des Cent-Jours (2 juin 1815), et, à la seconde Restauration, tomba sous le coup de la loi « d'amnistie » du 12 janvier 1816. Il quitta la France, fut rayé, le 2 mars suivant, des matricules de l'ordre de la Légion d'honneur, et ne put obtenir la permission de résider ni dans le duché de Bade, ni dans le royaume de Wurtemberg; en quittant Stuttgart pour se rendre en Autriche, sa voiture versa en descendant une côte aux environs d'Ulm; la roue lui passa sur le corps, et il mourut quelques instants après.

**DUCOS (JEAN-MARIE)**, député aux Cinq-Cents, né à Massoubo (Gers) le 23 novembre 1758, mort à Mirande (Gers) le 16 mars 1846, était, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Toulouse. Il fut successivement, à partir de 1789, commissaire national près le tribunal de Mirande, procureur-syndic du district, et administrateur du département du Gers. Le 26 germinal an VI, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par 140 voix sur 175 votants. Son rôle législatif n'a été marqué par aucun fait saillant. Le *Moniteur* est muet à son égard. Le 11 floréal an VIII, il fut nommé sous-préfet de Mirande, et, le 22 juin 1833, conseiller du même arrondissement.

**DUCOS (NICOLAS, BARON)**, député en l'an XII, né à Dax (Landes) le 7 mars 1756, mort à Saint-Omer le 13 octobre 1823, frère de Roger Ducos, suivit la carrière des armes. Entré au service comme simple soldat dans le régiment de Bourbonnais (23<sup>e</sup> d'infanterie) le 15 février 1774, il y resta jusqu'au 24 novembre 1777, passa (24 mars 1778) dans le régiment d'Hainault (150<sup>e</sup> d'infanterie), fit les campagnes d'Amérique de 1782 et 1783, fut nommé sergent (23 août 1784), sergent-major (7 juin 1791), adjudant sous-officier (19 juin 1792), et lieutenant (25 septembre suivant). Il suivit les guerres de la Révolution, passa, en l'an II, à l'armée d'Italie, se distingua à Castiglione, fut adjoint à l'adjudant général Chabron (15 thermidor an III), nommé capitaine (5 vendémiaire an V), chef de bataillon (1<sup>er</sup> nivôse), aide-de-camp de Masséna (19 ventôse), chef de brigade (15 germinal an VII), adjudant-commandant à l'armée de réserve (15 floréal suivant), et général de brigade à l'armée d'Italie (7 floréal an X). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier de l'ordre (25 prairial), il fut élu, le 29 thermidor suivant, par le Sénat conservateur, député des Landes au Corps législatif. Il n'y siégea que pendant deux législatures, ayant été envoyé à l'armée d'Espagne mars 1808, où il força le défilé de la Venta del Escudo, et contribua pour la plus grande part à la victoire de Medina del Rio-Secco. Ces actions d'éclat le firent nommer commandeur de la Légion d'honneur. Le 11 mai 1810, il passa, en qualité de commandant supérieur, à l'île de Schouwen (Hollande), fut créé baron de l'empire le 17, et fut nommé, en 1813, gou-

verneur de la citadelle d'Anvers. A la Restauration il fut décoré de la croix de Saint-Louis (5 novembre 1814), puis admis à la retraite (27 janvier 1815). Remis en activité pendant les Cent-Jours, il fut chargé de commander la place de Longwy (3 mai 1815), qu'il défendit pendant deux mois et demi, avec une garnison de 300 hommes contre 18,000 Prussiens, commandés par le prince de Hesse-Hombourg. Celui-ci, qui voulait s'emparer de la place, ne cessa de la bombarder, même quand les assiégés eurent hissé le drapeau blanc au nom et par ordre du roi. Sommé quand même de se rendre, Ducos répondit « qu'il y songerait, quand son mouchoir brûlerait dans sa poche ». La place se rendit le 15 septembre, et le général baron Ducos, de nouveau admis à la retraite, se retira à Saint-Omer, où il mourut.

**DUCOS (JEAN-ETIENNE-THÉODORE)**, député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, sénateur et ministre, neveu des précédents, né à Bordeaux (Gironde) le 22 août 1801, mort à Paris le 17 avril 1855, fit ses études à Sorèze, et s'établit comme armateur à Bordeaux. Juge au tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce, délégué par elle au Conseil général du commerce (1839-1848), conseiller général de la Gironde (1839-1847 et 1852-1854), deux fois président du Conseil général, il fut élu député, le 21 juin 1834, dans le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Gironde (Bordeaux) par 369 voix sur 543 votants et 887 inscrits, contre 170 voix à M. Dufaure. Il prit place dans l'opposition libérale, et vota contre les lois de septembre et de disjonction. Réélu, le 4 novembre 1837, par 431 voix sur 660 votants et 1,019 inscrits, il demanda la construction du chemin de fer de la Teste, et l'amélioration du cours de la Garonne. Il siégea d'ailleurs jusqu'à la révolution de février, successivement réélu : le 2 mars 1839, par 532 voix sur 853 votants, contre 319 voix à M. Johnston; le 9 juillet 1842, par 580 voix sur 722 votants et 978 inscrits, contre 129 voix à M. Lacave-Laplagne; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 554 voix sur 592 votants et 908 inscrits. Il vota contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, reprit la proposition Gauguier sur les incompatibilités, réclama l'adjonction des capacités, fit inscrire, dans l'adresse de 1844, le mot de féliciture à l'adresse des pèlerins de Belgrave-Square, proposa un ordre du jour de blâme dans l'affaire de Taïti (1844), vota contre l'indemnité Pritchard, et prit part à la manifestation des banquets réformistes.

Le 28 avril 1848, il fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 15, par 107,406 voix sur 146,606 votants. Il prit place à droite, suivit la politique du comité de la rue de Poitiers, demanda la dissolution des ateliers nationaux, fut rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes du gouvernement provisoire, et fit inscrire dans la Constitution la phrase anti-socialiste : « La République a pour base la famille, la propriété, l'ordre public. » Il vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour favorable à Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du

16 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons. Le département de la Gironde ne le réélu pas à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, mais, aux élections complémentaires du 8 juillet suivant dans le département de la Seine, il fut porté sur la liste du comité de la rue de Poitiers, et fut élu, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 116,189 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits. Il se rangea du côté de la politique présidentielle, fit partie, comme ministre de la marine, du cabinet du 9 janvier 1851, tombé 14 jours après pour avoir destitué le général Changarnier. Après le coup d'Etat de 1851, il fut nommé, dès le lendemain (3 décembre), ministre de la marine, puis membre de la commission consultative de 1852, enfin sénateur le 4 mars 1853. Au ministère, il organisa la marine militaire à vapeur, édicta de nouveaux règlements sur la pêche côtière, sur le recrutement du personnel central, accrut le chiffre de l'inscription maritime, favorisa l'occupation de la Nouvelle-Calédonie et l'extension de notre influence au Sénégal, améliora le service de santé, la surveillance des fournitures, etc. Il mourut de l'excès de travail que lui donnèrent les préparatifs de la guerre d'Orient. Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

**DUCOS.** — Voy. HITTE (VICOMTE DE LA).

**DUCOUDRAY (FÉLIX-FRANÇOIS-EMERY)**, député depuis 1836, né à Issoudun (Indre) le 19 août 1842, était docteur en médecine et propriétaire à Bourras-l'Abbaye (Nièvre), quand il se présenta à la députation, le 11 juin 1882, comme candidat républicain dans l'arrondissement de Cosne (Nièvre), où il échoua avec 727 voix contre 5,895 à M. Gambon, 5,818 à M. de Bouteyre et 2,977 à M. Fleury; il se retira avant le second tour. Il s'agissait de remplacer M. de Bourgoing, décédé. Porté, aux élections générales d'octobre 1885, sur la liste radicale de la Nièvre, il fut élu le 18, au second tour, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 42,905 voix sur 83,419 votants et 101,298 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, signa et discuta (février 1886) l'interpellation Janais-Thévenet sur les tarifs des chemins de fer, et vota avec les radicaux, notamment pour l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, a voté contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, s'est prononcé pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**DUCOUEDIC DE KERGOUALER (LOUIS-MARIE-COSENTIN, COMTE)**, représentant en 1849 et député de 1857 à 1870, né à Quimperlé (Finistère) le 12 décembre 1810, appartient à une famille de vieille noblesse bretonne dont l'illustration remonte à la seconde croisade. Un de ses aïeux, Charles Ducoëdic, soutint, en 1779, un mémorable combat naval contre les Anglais. Conseiller municipal de Quimperlé, conseiller général du Finistère pour le canton de Quimperlé depuis 1843, il fut élu représentant du Finistère le 13 mai 1849, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 49,683 voix sur 86,649 votants, et 150,165 inscrits. Royaliste par tradition et par position, il vota invariablement avec la droite. Après le coup d'Etat, il se rallia à l'Empire,

et se présenta au Corps législatif le 22 juin 1857, comme caudatid officiel, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Finistère, qui l'élut avec 23,587 voix sur 24,123 votants et 35,199 inscrits. Le 1<sup>er</sup> juin 1863, il fut réélu par 23,349 voix sur 25,108 votants et 37,246 inscrits, et le 21 mai 1869, par 17,851 voix sur 29,070 votants et 40,915 inscrits, contre 11,766 voix à M. de Carné, candidat de l'opposition orléaniste. Il vota toutes les propositions émanant du gouvernement, y compris la guerre de 1870. Il se présenta aux élections du 20 février 1870, comme conservateur bonapartiste, dans l'arrondissement de Quimperlé; mais il échoua avec 3,194 voix contre 5,229 données à M. Coréentin Guyho, républicain.

**DUCOURNAU** (FABIAN), représentant aux Cent-Jours, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 5 mars 1760, mort à une date inconnue, était fils de maître Jean Ducourneau, avocat au parlement, et de Marie-Jeanne-Catherine Rensouet. Ancien lieutenant de cavalerie et officier au sénéchal de Mont-de-Marsan, il remplit pendant la Révolution les fonctions d'administrateur du département des Landes et d'accusateur public. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Mont-de-Marsan, avec 70 voix sur 73 votants. Il fut aussi membre du conseil général des Landes.

**DU COUX** (FRANÇOIS-JOSEPH), représentant en 1848, en 1850 et en 1871, né à Châteauponsac (Haute-Vienne) le 14 septembre 1808, mort à Paris le 23 mars 1873, fit sa médecine à Paris, et compta au quartier latin parmi les plus ardents de la jeunesse libérale sous la Restauration. Il s'engagea dans la médecine militaire (juin 1828), fit campagne aux Antilles et au Brésil, puis, à partir de 1831, servit comme chirurgien aide-major au 4<sup>e</sup> régiment de ligne en Afrique. Changé de corps pour des raisons politiques, il fut envoyé au 55<sup>e</sup> de ligne à Bône, en pleine épidémie. Démissionnaire en 1838, il fixa sa résidence à Blois, où il fut nommé commandant de la garde nationale, conseiller municipal, et président de la loge maçonnique. Commissaire du gouvernement provisoire à Blois après le 24 février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 51,955 voix sur 60,934 votants et 66,677 inscrits. Nommé préfet de police par le gouvernement du général Cavaignac, après les journées de juin, il contribua au rétablissement de l'ordre, et fit élargir un grand nombre de personnes arrêtées dans ces journées.

À l'Assemblée, il prit quelquefois la parole, notamment lors de la demande d'abrogation de l'article de la loi du 10 avril 1832 bannissant les membres de la famille Bonaparte; il dit: « La famille Bonaparte n'a plus qu'une valeur historique, elle n'est plus que la tradition glorieuse d'une époque que personne ne peut avoir la folie de recommencer. » Il fit partie du comité de l'agriculture et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt sur le sel, pour la mise en liberté des transportés, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre les crédits relatifs à l'expédition de Rome. Il était absent lors du vote sur les pour-

suites contre Louis Blanc et Caussidière, et sur la peine de mort. Il s'abstint sur la proposition d'amnistie générale. Le 8 juillet 1849, il échoua aux élections pour l'Assemblée législative, avec 2,009 voix contre 14,647 données à l'élu M. Clary, et 13,537 à M. Germain Sarrut. Le 10 mars 1850, le département de la Haute-Vienne l'élut représentant à cette assemblée avec 29,619 voix sur 56,394 votants et 76,922 inscrits, contre 26,651 voix à M. Bataille, bonapartiste. Il vota constamment avec la gauche contre la politique de l'Elysée, fut arrêté au coup d'Etat de décembre 1851, et relâché peu après. Etranger désormais à la politique, il devint, sous l'Empire, directeur de la Compagnie des Petites Voitures. Il se porta cependant candidat au Corps législatif, aux élections du 24 mai 1869; mais il échoua dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Haute-Vienne, avec 1,793 voix contre 16,141 données à l'élu officiel, M. Nouallier, 11,833 à M. Jules Simon et 2,146 à M. Fontaneau. Le même jour, il échouait également dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher avec 11,631 voix contre 13,033 au candidat officiel, élu, M. Desaignes. Le 8 février 1871, élu représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 18,993 voix sur 49,247 votants et 78,521 inscrits, il siégea à gauche, vota contre les prières publiques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour à Paris, pour le Message du 13 novembre 1872, et mourut au cours de la troisième session de la législature.

**DUCRET** (JEAN), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 26 février 1750, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-André de Tournus et bachelier en Sorbonne. Il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789, par le bailliage de Mâcon. Il suivit la majorité de son ordre; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

**DUCREUX** (GUILLAUME), député en 1791, né à Saint-Simon (Aisne) en 1749, mort à une date inconnue, était administrateur du département de l'Aisne, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 13, par 530 voix sur 564 votants. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*. Il devint par la suite conseiller général du canton de Saint-Simon.

**DU CROT** (AUGUSTE-ALEXANDRE), représentant en 1871, né à Nevers (Nièvre) le 24 février 1817, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 10 août 1832, sortit de Saint-Cyr comme sous-lieutenant, et alla servir en Afrique, au 17<sup>e</sup> léger, sous les ordres du duc d'Anmale. Promu lieutenant le 27 décembre 1840, capitaine le 11 février 1842, commandant le 27 septembre 1847, lieutenant-colonel le 8 avril 1851, colonel le 26 décembre 1853, et général de brigade le 13 mars 1858, il fit, en cette dernière qualité, la campagne d'Italie (1859). Le 7 juin 1865, il passa général de division. Comme il commandait à Strasbourg, en 1869, la 6<sup>e</sup> division territoriale, il écrivit au général Frossard des lettres, depuis rendues publiques, qui avaient pour but de signaler les préparatifs menaçants et l'organisation supérieure de la Prusse. Au début de la guerre de 1870, le général Ducrot fut nommé commandant de la première division du premier corps d'armée, celui de Mac-Mahon; il se trouva à la bataille de Reischaffen. Revenu à Châlons avec quelques bataillons, il marcha sur la Meuse lorsque fut décidée la tentative de jonction avec Metz; il prit part à la fatale journée de Sedan. On sait que le maréchal de

Mac-Mahon fut blessé dès le début de la bataille ; il désigna alors le général Ducrot pour prendre à sa place le commandement en chef, que le général de Wimpffen, à son tour, revendiqua et obtint ; ce fut ce dernier qui signa la capitulation. Ducrot refusa d'accepter les conditions favorables faites aux officiers qui s'engageaient à ne pas servir pendant la durée de la guerre. Laisse libre momentanément, contre la promesse d'aller se constituer prisonnier à Pont-à-Mousson dans un délai fixé, il se conforma d'abord à cette clause ; mais une fois interné, l'occasion de s'évader s'étant présentée, il en profita, et s'échappa, déguisé en ouvrier, pour venir à Paris offrir ses services au général Trochu. La presse alleuandant l'accusa d'avoir manqué à sa parole, et le général Ducrot dut adresser, le 17 octobre 1870, au gouverneur de Paris, un rapport justificatif détaillé. Appelé au commandement en chef des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> corps, il joua dès lors, dans les opérations de la défense, un rôle considérable qui fut diversement apprécié, et qu'une grande partie de la population parisienne jugea très défavorablement. Ce fut le général Ducrot qui prépara l'engagement du 19 septembre, qui se termina par la perte du plateau de Châtillon. Le 21 octobre, il livra aux Prussiens, du côté de la Malmaison, une bataille sanglante, mais sans résultat. A la fin de novembre suivant, placé à la tête de la deuxième armée destinée à opérer sur la Marne, il essaya vainement, pendant trois jours, de forcer les lignes ennemies. Il avait adressé, le 23 au matin, à ses soldats une proclamation qui se terminait par une phrase restée célèbre : « Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière, je ne rentrerai dans Paris que *mort ou victorieux* ; vous pourrez me voir tomber, vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, vengez-vous. » Les termes de cette proclamation qui n'eurent pas le résultat qu'on pouvait en attendre, furent vivement reprochés, depuis, au général Ducrot, qui revint vivant et vaincu. Le 4 décembre, nos soldats durent repasser la Marne, et se concentrer dans le bois de Vincennes. Bientôt éclatèrent entre le général et ses collègues de graves dissentiments. Lors de la grande sortie du 19 janvier 1871, sur Buzenval, le corps de Ducrot arriva en retard de deux heures sur le lieu de l'action, et ce retard fut donné par le commandant en chef comme une des principales causes qui amenèrent l'insuccès de la journée. Cette circonstance contribua fortement à augmenter l'impopularité du général Ducrot à Paris. Ses sentiments étaient, d'autre part, des moins sympathiques au gouvernement de la République. Après la capitulation, il manifesta l'intention de se tenir à l'écart de toutes fonctions publiques, et commença par refuser la candidature à l'Assemblée nationale, tant à Paris que dans la Nièvre. Il revint cependant sur sa détermination et, au scrutin du 8 février 1871, il fut élu représentant par les conservateurs monarchistes de son pays natal, le 1<sup>er</sup> sur 7, avec 46,139 voix (64,512 votants et 97,485 inscrits). Il prit place dans les rangs de la droite, et témoigna à plusieurs reprises de son hostilité contre l'ancien gouvernement de la Défense nationale. Dans la séance du 8 mars, à propos de l'élection de Garibaldi, il réclama « une enquête sérieuse sur les faits qui ont amené le désastre de notre armée de l'Est », et reprocha à Garibaldi d'être venu moins pour défendre la France que « sa République universelle ». Le 1<sup>er</sup> décembre 1871, anniversaire

de la bataille de Champigny, le général Ducrot prononça un discours qui souleva dans la presse républicaine les plus vives polémiques. Dans les premiers jours de février 1872, il dénonça à la tribune deux représentants, ses collègues, qui avaient attaqué certains votes de l'Assemblée dans l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et la *Constitution*. Il s'agissait de MM. Pierre Lefranc et Rouvier. Mais la majorité n'accorda point au général les poursuites qu'il demandait ; elle préféra user, sur la motion du général Changarnier, de « l'amnistie du dédain ».

Adversaire de la République et des républicains, le général Ducrot vota constamment avec la droite, tant qu'il fit partie de l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'il s'associa à l'adoption des préliminaires de paix, des prières publiques, à l'abrogation des lois d'exil, à l'approbation de la pétition des évêques, et qu'il se prononça en faveur du pouvoir constituant de l'Assemblée, et contre le retour à Paris. Mais ayant été nommé, le 1<sup>er</sup> septembre 1872, au commandement en chef du 8<sup>e</sup> corps d'armée, à Bourges, il envoya (29 novembre) sa démission de représentant. Il fut remplacé par M. de Bourgoing. Son attitude dans son nouveau poste fut la même qu'à la Chambre. Dès son entrée en fonctions, il fit adresser par le colonel, chef de la 19<sup>e</sup> légion de gendarmerie placée sous ses ordres, une circulaire à ses officiers pour leur demander un rapport sur l'esprit des populations dans les localités « dangereuses », ainsi qu'une liste détaillée des « individus signalés eux-mêmes comme dangereux par leurs tendances et leur influence. » Ce fut lui qui suspendit, le 29 novembre 1872, le journal le *Progrès de Saône-et-Loire*, en vertu des pouvoirs que lui conférait l'état de siège. Il interdit de même (1873) la publication de l'*Union républicaine*, de Bourges. Ce fut aussi par son ordre que le général de Galliffet procéda, à Dijon, au renversement de la statue de la *Résistance*, du sculpteur Cabot, à cause du bonnet phrygien qu'elle portait. La déposition du général Ducrot devant la commission d'enquête sur le Quatre-Septembre, parue vers la même époque, fit également beaucoup de bruit. Enfin, dans une revue passée en 1876, à la Motte-Benron, des trois divisions placées sous ses ordres, la bénédiction du pape, officiellement donnée aux troupes, souleva les protestations de la presse démocratique. L'irritation du général contre les institutions existantes était si connue, que certains articles, publiés après l'acte du 16 mai 1877 par M. Saint-Genest dans le *Figaro* contre le général Berthaut, purent lui être attribués par le *Moniteur universel*. Un décret du 10 janvier 1878 retira à M. Ducrot le commandement du 8<sup>e</sup> c.rps. Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, officier du même ordre en 1854, commandeur en 1860 et grand-officier en 1870, le général Ducrot publia divers ouvrages militaires, notamment un livre sur l'Algérie, un récit de la journée de Sedan, et une histoire en deux volumes de la *Défense de Paris*. Admis dans le cadre de réserve, il se retira à Versailles, où il mourut des suites d'une plébite rhumatismale.

**DUCROZ** (ALBERT), député depuis 1876, né à Sallanches (Haute-Savoie) le 21 mai 1820, était avoué à Bonneville (Haute-Savoie), maire, conseiller général et ancien suppléant du juge de paix, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Bonneville par 8,417 voix sur 12,831 votants et 17,308 inscrits. Il prit place au centre gauche, vota contre le